

## **LES ASSEMBLEES DOMESTIQUES ET PROVINCIALES**

### **Instructions pour la réflexion**

#### **Avant les Assemblées Domestiques**

La Commission Préparatoire recommande à la communauté locale de faire une recollection en commun avant de commencer son travail. Nous proposons ce qui suit afin de guider la prière :

Exode 3, 7-10  
Conférence de S. Vincent (SV. XI, 98)  
Constitutions articles 2 & 19  
Vita Consecrata, n° 110  
Evangelii Gaudium nn° 20 ; 187 ; 198 ; 259.

Veillez terminer votre réflexion par la récitation de la « Prière pour le Temps des Assemblées ».

#### **Les Assemblées Domestiques**

La Commission Préparatoire recommande à chaque communauté locale de prendre autant de temps qu'il faut pour répondre aux questions posées en vue des Assemblées Provinciale et Générale.

Chaque confrère doit apporter avec lui une copie des « Lignes d'Action » de l'Assemblée Générale de 2010, afin de répondre aux questions 6 et 7.

La question n° 1 est à discuter seulement dans les communautés locales. Le résultat de la discussion ne doit être envoyé ni à l'Assemblée Provinciale, ni à l'Assemblée Générale.

Nous demandons qu'un résumé des réponses aux autres questions soit envoyé par la Communauté locale à la Commission Préparatoire Provinciale, afin qu'elles soient discutées à l'Assemblée Provinciale.

Chaque Maison peut soumettre à l'Assemblée Générale des postulats qui seront d'abord étudiés à l'Assemblée Provinciale.

#### **L'Assemblée Provinciale**

La Commission Préparatoire demande que chaque province envoie à la Curie Généralice à Rome la synthèse des toutes les réponses, sauf celles du n° 3 qui sont adressées à la Province. Nous demandons que ces réponses soient les plus concrètes et les plus pratiques possible, de telle sorte que nous puissions formuler pour l'avenir des objectifs réalisables. Par ailleurs nous demandons que chaque Province soumette à l'Assemblée Générale de 2016 tous les postulats qu'elle a approuvés.

Veillez envoyer ces réponses à la Curie ([ag2016@cmglobal.org](mailto:ag2016@cmglobal.org)) **avant le 30 septembre 2015.**